



POUR LES ELEVES DE 6^{ème}

**LA RENTREE EST FIXEE AU
Lundi 02 septembre 2024**

1^{er} Groupe

Un seul parent accompagne leur(s) enfant(s) durant le créneau horaire ci-dessous :

8h00-8h15 : → Accueil des élèves dont le nom commence par les lettres allant de **A** à **H**
(encadrés par le personnel éducatif)

8h15-10h00 : → Présentation de la 6^{ème} par leur professeur principal.

Les élèves du 1^{er} groupe repartent avec leur parent.

Reprise des cours pour les 6èmes l'après-midi de 13h30 à 16h15.

2^{ème} Groupe

Un seul parent accompagne leur(s) enfant(s) durant le créneau horaire ci-dessous :

10h00-10h15 : → Accueil des élèves dont le nom commence par les lettres allant de **I** à **Z**
(encadrés par le personnel éducatif)

10h15-12h00 : → Présentation de la 6^{ème} par leur professeur principal.

Les élèves du 2^{ème} groupe repartent avec leur parent.

Reprise des cours pour les 6èmes l'après-midi de 13h30 à 16h15.

POUR LES ELEVES DE 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

**LA RENTREE EST FIXEE AU
Lundi 02 septembre 2024
A 13 h 30**

Les élèves seront pris en charge par les professeurs principaux, les professeurs et les personnels d'éducation.
Les cours débuteront **le mardi 03 septembre 2024 à 8h10 et se finiront à 16h15.**
Les entrées et les sorties des élèves du collège se font par la rue de Chantilly.

REGLEMENT INTERIEUR

L'attention des parents est attirée sur le fait que l'inscription d'un élève dans l'établissement vaut adhésion au règlement que vous allez recevoir et chacun s'engage à le respecter ou le faire respecter. Le talon-réponse est à retourner par voie postale, par mail ou via EcoleDirecte avant le jeudi 22 août 2024.

L'ETUDE

Une étude facultative est assurée tous les jours de 16h15 à 17h55 à partir du lundi 03 septembre 2024 (Cf. la convention financière).

LIVRES ET MATERIEL

La distribution des livres se fera par l'Etablissement selon la circulaire jointe : le jeudi 29 août 2024 de 14h à 17h15 et le vendredi 30 août 2024 de 8h à 12h 30 et de 13h15 à 17h.

Les livres sont prêtés à titre gratuit. Une caution de 20 € vous est demandée, elle vous sera rendue lorsque l'élève quittera le collège. Une cotisation numérique vous sera demandée (cf. la convention financière).

Ci-joint, la liste du matériel pour les 6^{es}, 5^{es}, 4^{es}, 3^{es}.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Gratuité totale du réseau

1) Les élèves qui utilisent le réseau routier SITAC : une inscription gratuite est obligatoire afin de permettre d'adapter au mieux l'offre de renforts et circuits scolaires. Tous les collégiens de Grand Calais Terres et Mers et de la commune de Guînes qui souhaitent emprunter les renforts scolaires ou les lignes spécifiques devront s'inscrire au service scolaire : détail sur le site www.sitac-calais-opale-bus.fr (onglet mes services/lignes scolaires/ formulaire transport scolaire). Après validation, les élèves reçoivent par mail, l'attestation de transport qui leur permettra d'accéder aux services scolaires. Ce document doit être imprimé ou présenté depuis un smartphone. Il doit être en leur possession lors de leurs déplacements.

L'inscription n'est pas nécessaire pour les élèves qui empruntent exclusivement les lignes régulières.

2) Les élèves qui utilisent le réseau routier autre que SITAC (Ardres, St Tricat, Campagne-Les-Guînes, Pihen-les-Guînes, Oye-Plage, Guemps, Offekerque). Le Département du Pas-de-Calais facilite les demandes de carte de transport scolaire des élèves entrant en 6^e ou pour toute première demande, en mettant à disposition des familles un site internet dédié <https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr> (ci-joint un flyer explicatif).

ECOLE DIRECTE

Afin de faciliter la communication, nous avons mis en place un système d'information par Internet « Ecole Directe ». Le jour de la rentrée, les nouveaux élèves recevront leurs codes d'accès, dès réception, connectez-vous sur le site <https://www.ecoledirecte.com>, afin d'activer votre compte. Toutes nos correspondances, envois des bulletins et autres prestations se feront par le biais d'EcoleDirecte, il sera donc très important de nous remettre **une adresse mail valide et notée de manière très lisible sur la fiche de renseignements remise à la rentrée**.

Pour les élèves déjà présents dans l'établissement, les codes de l'année précédente restent inchangés.

Le paiement en ligne : achat de tickets de cantine pour les élèves demi-pensionnaires occasionnels (Cf. la convention financière), soyez vigilants !

Le carnet de correspondance papier est en version numérique.

MEDICAL

Toute demande particulière (dossier MDPH, Projet d'Accueil Individualisé, Plan d'Accompagnement Personnalisé) doit être motivée par un courrier écrit à l'attention du Chef d'établissement. Les délais de retour des dossiers doivent être impérativement respectés.

BOURSES NATIONALES

Les demandes de bourses nationales sont à effectuer au cours du mois de septembre 2024

Le service comptabilité informera toutes les familles et remettra les dossiers à ceux qui en feront la demande.

Je vous souhaite de très bonnes vacances.

Madame Charlotte CAZIN,
Cheffe d'Etablissement coordinatrice,